



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**PREFECTURE**

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

**Bureau de la circulation routière**

Toulon, le **29 MAI 2017**

LE PREFET DU VAR

A

Mesdames et Messieurs les MAIRES

En communication à

Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Toulon

Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan

Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles

**OBJET : Modification des horaires d'ouverture des guichets des cartes grises et des permis de conduire**

J'ai l'honneur de vous informer que la préfecture du Var a modifié les horaires d'ouverture des guichets des cartes grises et des permis de conduire.

Depuis le 15 mai 2017, ces services accueillent le public à Toulon de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, je vous invite à rappeler à vos administrés que les formalités d'établissement de cartes grises peuvent également être effectuées par les professionnels automobiles, garages, concessionnaires et réseaux nationaux d'entretien de véhicules. La liste de ces 500 professionnels habilités dans le département du Var est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

En outre, vos usagers ont la possibilité de réaliser une demande de permis de conduire en ligne via le lien suivant :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>.

Ce nouveau service permet de lancer plus rapidement la fabrication du titre de conduite sécurisé.

Toutes les informations nécessaires à ces démarches administratives sont consultables sur le site internet de la préfecture : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

De même, les usagers peuvent effectuer toute demande de renseignements relatifs à ces services par le biais du formulaire de contact sur le site Internet précité.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale,

  
Sylvie HOUSPIC